le dauphiné libéré
10/08/2018

SUD-ARDÈCHE

Pas de baignade dans le Chassezac, pas de navigation sur l'Ardèche

Les fortes pluies de ce jeudi ont entraîné le lessivage des sols, les fossés ont débordé et les réseaux d'assainissement ont été rapidement saturés. Par principe de précaution, le syndicat des eaux Ardèche Claire, pour sa partie Chassezac, a demandé aux maires des communes du bassin d'interdire la baignade jusqu'à ce samedi 11 août à midi sur tout le cours de la rivière et de ses affluents. L'affichage à la population est en cours par les autorités locales.

Par ailleurs, le préfet de l'Ardèche a pris un arrêté interdisant la navigation sur l'Ardèche entre le lieu-dit Chames (commune de Vallon-Pont-d'Arc) et Saint-Martin-d'Ardèche jusqu'à ce samedi 11 août à 7 heures.